Roissy, le 15 mars 2013

AIR FRANCE :
Le SNPNC signe un Accord pour trois ans et demi

Après plusieurs mois de négociations difficiles dans un climat extrêmement tendu, le SNPNC, Syndicat National du Personnel Navigant de Cabine, a signé aujourd'hui 15 mars 2013 avec la Direction d'Air France un accord portant sur la mise en œuvre du projet *Transform 2015* pour les hôtesses et stewards de l'Entreprise.

Cette signature fait suite au relevé de décisions arrêté le 20 février 2013 entre notre organisation professionnelle et la Direction. Ce relevé de décisions a été soumis du 4 au 14 mars par referendum aux hôtesses et stewards d'Air France adhérents du SNPNC. Les mesures ont été acceptées par 86,05 % d'entre eux.

Conscients que ces mesures représenteront un effort très conséquent, les adhérents du SNPNC ont choisi essentiellement de densifier leur activité à bord afin de préserver au maximum leurs conditions d'engagement et leur système de rémunération.

Le SNPNC estime que, dans sa globalité, l'accord permet de préserver les fondamentaux de notre métier tout en tenant compte du contexte momentanément difficile pour l'Entreprise et en évitant les départs contraints d'hôtesses et de stewards.

Cet accord à durée déterminée procure une visibilité tant aux hôtesses et stewards qu'à la Direction jusqu'au mois d'octobre 2016.

Le SNPNC estime que le Président de la Compagnie, Alexandre de Juniac, a passé un contrat moral avec les PNC d'Air France. En demandant aux hôtesses et stewards de participer aux efforts permettant de redresser notre Compagnie, il a pris l'engagement d'un retour à l'équilibre et à la prospérité de l'Entreprise… Il a désormais une obligation de réussite… Le SNPNC saura lui rappeler autant que de besoin.

Fatiha Aggoune
Présidente du SNPNC
01 49 19 58 18

David Lanfranchi
Secrétaire Général adjoint
Secrétaire de la Section SNPNC-Air France